



PROJETS PBF – BURUNDI

Projet PBF/BDI/F-1 :

Appui au règlement pacifique des litiges fonciers - “Litiges fonciers”

Le projet “*Litiges fonciers*” est l’un des 18 projets PBF mis en œuvre au Burundi dans le cadre de la Commission de Consolidation de la Paix. Sous la tutelle du Ministère de la solidarité nationale du rapatriement des réfugiés et de la réintégration sociale, le projet a été exécuté par la Commission Nationale des Terres et autres Biens (CNTB) avec l’appui de l’UNHCR. L’enveloppe allouée au projet était d’US \$ 700,000 \$US. Etendues sur tout le pays, les activités du projet ont débuté le 09 juillet 2007 et ont été clôturées le 30 octobre 2008, soit 16 mois de mise en œuvre.

Pourquoi le choix d’un tel projet?

Objectifs principaux:

- **Prévention du retour au conflit par le règlement pacifique des litiges fonciers à travers une réintégration durable des sinistrés et à une coexistence pacifique au sein des populations.**
- **Renforcement des capacités institutionnelles de la Commission Nationale des Terres et Autres Biens, en particulier dans le domaine de la gestion des conflits fonciers.**

L’accès à la terre est une des **principales causes de conflit** au niveau communautaire et constitue un des sources des crises sociopolitiques. **Le rapatriement de plus de 300 000 burundais** depuis 2002, démunis de leur propriété, souvent occupées par d’autres personnes ou détruites est une source potentielle d’un nouveau conflit. Plus de 80% des conflits reportés dans les tribunaux étaient liés aux litiges fonciers.

Pour répondre à ces défis et faciliter le retour des rapatriés et déplacés internes, le Gouvernement a créé le 22 juillet 2006, une **Commission Nationale des Terres et autres Biens** – dont les capacités opérationnelles avaient besoin d’être renforcées.

Principales réalisations:

- 19,134 ha de terrain irrégulièrement attribués ont été identifiés pour être distribués aux personnes sans terre ;
- réinstallation de 4,822 ménages permettant aux sinistrés d’exercer leur droit à un habitat avec très peu de conflits enregistrés (14) ;
- Sur les 11,873 plaintes relatives aux litiges fonciers ont été enregistrées, 49% ont été résolus par la CNTB, 21% par une autre autorité, 11% n’ont pas été conciliés ;
- 80% des personnes rapatriées accueillies par leur propre famille dans leur Propriété d’origine ;
- **23,582 sinistrés** parmi les plus vulnérables ont récupéré leurs terres et 694 ont reçu de nouvelles terres.

Ils ont dit...

Après avoir passé 37 ans dans le vieux camp d'Ulyankulu, dans l'ouest de la Tanzanie **Jonas Saya**, 56 ans, est retourné dans son pays en 2006 avec ses six enfants. Son ancien voisin tutsi **André Kareke** s'était installé sur son terrain, ce qui a donné lieu à une querelle entre les deux hommes. La fait partie de celles qui ont été réglées à l'amiable par la CTAB, les deux hommes ayant accepté de se partager le terrain.



- *"Je voulais la paix, pour moi-même, pour mes enfants et pour les enfants de mes enfants", explique André Kareke. C'est pour ça que j'ai accepté. Maintenant, je possède une petite partie du terrain, mais ce qui est important, c'est que nous vivons en paix avec eux [les rapatriés]"*
- *"Je savais que je ne pouvais pas le faire évacuer des lieux. Je voulais juste conclure un arrangement à l'amiable, pour faciliter les choses. ce qui compte aujourd'hui, c'est que nous vivons en paix », renchérit Jonas Saya.*

Jonas Saya, hutu et André Kareke, son ancien voisin tutsi



« Les litiges liés aux propriétés foncières ont des causes profondes auxquelles il faut trouver des solutions durables, non imposées par la justice mais surtout convenues avec les parties en conflit. La conciliation et l'entente nous ont permis de vider un nombre important de ce genre de conflit».

Abbé Astère KANA, Président de la Commission Nationale des Terres et autres Biens

Impact/changements apportés:

- le projet a permis de **renforcer les capacités** internes et les capacités opérationnelles de la Commission Nationale Terres et autres Biens (CNTB). Ceci a facilité la résolution à l'amiable des conflits cités ci-haut Et d'une manière très rapide ;
- Une forte collaboration entre la Commission et les bénéficiaires, au départ réticents envers elle a été rendue possible grâce à une large sensibilisation menée auprès de la population ;
- la réinstallation des personnes sans terre a réduit les tensions au sein des communautés ;
- Les résultats du projet ont incité l'UNHCR à continuer son partenariat avec la CNTB, grâce au financement de l'Agence Danoise pour le Développement International (DANIDA).